



## Marché de services - Appel d'offres

### ACTE D'ENGAGEMENT

**Appel d'offres dans le cadre du Programme Opérationnel Etat  
Guadeloupe Saint-Martin 2014-2020 –  
Axe 9 Fiche action n°31 « Soutien à la création d'entreprises via  
l'ingénierie financière » et fiche n° 34 « Assurer un  
environnement propice à la croissance et à la compétitivité des  
entreprises et au développement de nouveaux produits et  
services »**

**Fonds de Prêt à taux zéro à destination des entreprises du  
territoire de Saint-Martin**

## **A - Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché**

**PREFECTURE DE SAINT-MARTIN ET DE SAINT-BARTHELEMY**

**Route de Fort Louis  
97150 SAINT-MARTIN**

**Nom, prénom, qualité du signataire du marché :**

**Madame Anne Laubies**

**Préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin**

**Représentant du pouvoir adjudicateur :**

- est le représentant de la collectivité ou de l'établissement, compétent pour signer le marché ;  
 a reçu délégation permanente par arrêté n° 2016-55 SG/MCI du 14 avril 2016

**Objet du marché :**

Le présent marché vise à sélectionner un prestataire pour mettre en œuvre un instrument financier d'octroi de prêts à taux zéro à des entrepreneurs dont l'entreprise<sup>1</sup> est en phase de création/reprise ou en phase de développement. Le taux d'intérêt du prêt est de zéro. Les entreprises, bénéficiaires finales de l'intervention européenne, pourront en particulier appartenir à l'économie sociale et solidaire (ESS). La prestation attendue dans le cadre du présent marché est la gestion de l'enveloppe financière qui sera destinée au financement de ces prêts à taux zéro, répartie entre le fonds de prêt pour les entreprises en création et le fonds de prêt pour les entreprises en croissance. Le prix du marché correspond aux coûts et frais de gestion perçus par le Titulaire du marché pour la gestion de l'instrument financier précité.

**Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :**

Madame la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ou son représentant.

**Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :**

Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Guadeloupe, 269 route de Saint-Claude, BP 766, 97100 BASSE-TERRE

**- Imputation budgétaire :**

- Inscrit au compte général 4641000000 – Fonds FEDER – Domaine fonctionnel FSE00-09, sur le centre financier L101, Programme opérationnel Etat Guadeloupe Saint-Martin 2014-2020, axe 9 «Promouvoir l'innovation et la compétitivité des entreprises au service du développement économique et de l'emploi (Saint-Martin) », objectif spécifique 9.1 «Renforcer l'accompagnement des nouvelles entreprises pour asseoir leur développement » et objectif spécifique 9.2 « Assurer un environnement propice à la croissance et à la compétitivité des entreprises et au développement de nouveaux produits et services ».

---

<sup>1</sup> **Recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) [notifiée sous le numéro C(2003) 1422]** « Est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique. »

Le présent marché est passé en vertu des articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## **B - Engagement du candidat**

**Nom, prénom et qualité du signataire :**

**Adresse professionnelle et téléphone :**

- agissant pour mon propre compte ;
- agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom, l'adresse et le numéro de SIRET*) ;
- agissant pour le compte de la personne publique candidate (*indiquer le nom, l'adresse*) ;
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre d'habilitation du mandataire par ses cotraitants.

- **après avoir pris connaissance du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés,**
- **et après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles aux 48 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.**

1. je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées au prix ci-dessous indiqué et détaillé, conformément au devis détaillé, joint à mon offre, qui en outre mentionne en cas de groupement, la répartition du prix entre mandataire et co-traitants.

	En phase d'investissement	En phase de désinvestissement post investissement
Prix (dont TGCA) de la partie forfaitaire par an (ce prix engage le candidat)		
TOTAL partie forfaitaire (dont TGCA) par an (ce montant engage le candidat)		
	Pour la sélection des dossiers	Pour le suivi des dossiers sélectionnés
Prix unitaire (dont TGCA) (ce montant engage le candidat)		
Nb de dossiers prévisionnels (quantités non contractuelles)		
Prix total de la part unitaire (dont TGCA.) x quantités prévisionnelles par an (montant non contractuel)		
Total prix forfaitaire (PF) + prix unitaire (PU) par an (montant non contractuel)		
Total PF + PU pour la durée de chaque phase (5 ans en phase investissement, soit PFx 5 et 4 ans en phase désinvestissement, soit PU x 4) (montant non contractuel)		
<b>TOTAL PREVISIONNEL DE L'ENSEMBLE DU MARCHE (Phase investissement + phase désinvestissement)</b> (montant non contractuel)		
TOTAL dont TGCA		
Dont TGCA (Pas de TVA à Saint-Martin)		
Prix T.T.C.		
Prix T.T.C. en toutes lettres		

L'offre de prix a été établie sur les bases des conditions économiques en vigueur au mois de mars 2017 (mois m0).

Le concours du FEDER à la réalisation de l'outil d'ingénierie financière « Fonds de Prêt à taux zéro à destination des entreprises du territoire de Saint-Martin » s'inscrit dans les priorités du Programme opérationnel Etat Guadeloupe Saint-Martin 2014-2020, axe 9 «Promouvoir l'innovation et la compétitivité des entreprises au service du développement économique et de l'emploi (Saint-Martin) », objectif spécifique 9.1 «Renforcer l'accompagnement des nouvelles entreprises pour asseoir leur développement » et objectif spécifique 9.2 « Assurer un environnement propice à la croissance et à la compétitivité des entreprises et au développement de nouveaux produits et services ».

➤ Coût total éligible de la prestation :	€ TTC
➤ Taux de participation du FEDER :	%
➤ Montant de la part FEDER :	€ TTC
➤	

## 2. Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal original

Titulaire unique ou Mandataire du groupement conjoint :

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :  clé :

Co-traitant 1 :

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :  clé :

Co-traitant 2 :

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :  clé :

## 3. Avance

Le Titulaire unique, l'entreprise .....

Ou le mandataire du groupement conjoint, l'entreprise .....

.....  accepte de percevoir l'avance (article 7.1 du cahier des clauses administratives particulières)

refuse de percevoir l'avance

2<sup>ème</sup> co-traitant, l'entreprise .....

.....  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

3<sup>ème</sup> co-traitant, l'entreprise .....

.....  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

## 4. Délai d'exécution et durée du marché

La durée totale d'exécution du marché est de 10 années à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

La période d'investissement, entendu comme la période pendant laquelle des prêts peuvent être accordée, dure approximativement 5 années et court à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations et jusqu'au 31 décembre 2023 inclus au plus tard. Au terme de cette durée ne peuvent s'opérer que des remboursements de prêts octroyés.

La phase de désinvestissement, entendu comme la période pendant laquelle les prêts accordés sont suivi en vue de remboursements, dure 10 années à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

## 5. Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation (8 mois).

À

le,

Signature et cachet du titulaire

## PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

### C. Réponse de l'administration

**La présente offre est acceptée.**

À

le,

*La préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin*

*Madame Anne Laubies*

### D. Notification du marché au titulaire

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie du marché au titulaire.

Cette remise peut être opérée :

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire ;
- soit par remise directe au titulaire du marché contre récépissé. Dans ce cas, le titulaire doit signer la formule ci-dessous.



**Je soussigné M. Mme** \_\_\_\_\_

**Titre** \_\_\_\_\_

**Déclare pour le compte de** (*nom de l'organisme*) \_\_\_\_\_

**Avoir reçu à titre de notification une copie du présent marché**

**le** \_\_\_\_\_

**signature et cachet de l'organisme**

**E. Cadre pour formule de cession ou de nantissement des créances résultant du marché**

*(Conformément à l'article 127 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics il est possible d'utiliser soit une copie de l'original du marché, soit le certificat de cessibilité conforme au modèle figurant en annexe à l'arrêté du 28 août 2006)*

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1  La totalité du marché global dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....

2  La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

3  La partie des prestations est égale à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

Membre d'un groupement d'entreprise

Sous-traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :

Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Guadeloupe, 269 route de Saint-Claude, BP 766, 97100 BASSE-TERRE

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*La préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin*

*Madame Anne Laubies*





**Modification(s) ultérieure(s) au contrat de sous-traitance** (*A renseigner autant de fois que nécessaire*)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée/portée à (*indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres*) :

.....  
.....  
....

Montant initial :

- Ramené à :

Ou

- Porté à :

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

*La préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin*

*Madame Anne Laubies*